

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 04-4294 / 109032
Navelle SA, succursale de Lausanne, 1007 Lausanne
Chauffeurs
besoins spéciaux de consommation
16 A
09.05.2004–09.05.2007 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr)

- 04-4297 / 109031
Navelle SA, 1227 Carouge GE
Chauffeurs
besoins spéciaux de consommation
20 A
09.05.2004–09.05.2007 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 04-4299 / 109031
Navelle SA, 1227 Carouge GE
Dynapresse – Services généraux
besoins spéciaux de consommation
6 A
09.05.2004–09.05.2007 (Renouvellement/modification)
- 04-4300 / 101654
SAK Auto Kabel AG, 2950 Courgenay
Usinage, étampage, montage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
42 A
09.05.2004–09.05.2007 (Renouvellement/modification)

(A = adultes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail en continu (Art. 24 LTr, art. 36–38 OLT1)

- 04-4120 / 100503
Saint-Gobain Isover SA, 1522 Lucens
Composition, four, ligne TEL, service des expéditions et de fabrication des coquilles, préparation des résines
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
44 A
13.04.2004–13.04.2007 (Renouvellement/modification)
- 04-4141 / 101941
Ciments Vigier SA, 2603 Péry
centrale de commande
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
5 A
21.03.2004–21.03.2007 (Renouvellement/modification)
- 04-4142 / 101941
Ciments Vigier SA, 2603 Péry
installation de cuisson, mouture du cru, mouture du charbon et du ciment, service du pont-roulant
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
4 A
21.03.2004–21.03.2007 (Renouvellement/modification)

(A = adultes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

27 avril 2004

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2004
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	16
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	27.04.2004
Date	
Data	
Seite	1926-1927
Page	
Pagina	
Ref. No	10 137 573

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.